

Amherst, le 10 janvier 2022

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 10^e jour du mois de janvier 2022 par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021. Sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Robert Laperrière
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau. Monsieur le conseiller Daniel Lampron est absent et son absence est motivée.

Assiste également à la séance par visioconférence monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 10 janvier 2022

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2021**
Résolutions numéros 289.12.2021 à 327.12.2021 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 décembre 2021 et résolutions 328.12.2021 à 337.12.2021 pour les séances extraordinaires du 15 décembre 2021
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de décembre 2021**
 - 4.1. Déboursés du 01-12-2021 au 31-12-2021 pour un montant total de 272 794.50 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 58 741.23 \$
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Adoption du Règlement numéro 562-21 sur la rémunération des élus
 - 6.2 Edilex – Renouvellement de contrat et licence d'abonnement pour la rédaction de document d'appel d'offres
 - 6.3 Autorisation de déboursé – Système audio
 - 6.4 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1. Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Décembre 2021

- 8. **Travaux publics**
- 9. **Hygiène du milieu et environnement**
- 10. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 11. **Loisirs et culture**
 - 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
 - 11.2 Abrogation de la résolution 320.12.2021
- 12. **Histoire et patrimoine**
- 13- **Affaire(s) nouvelle(s)**
- 14- **Période de questions**
- 15- **Levée de la séance**

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 001.01.2022 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en ajoutant, au point 13 – Affaire(s) nouvelle(s), le point suivant :

- 13.1 Présentation et avis de motion du projet de règlement numéro 563-22 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux

Adoptée à la majorité

3 RÉS 002.01.2022 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le directeur général soit exempté de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2021, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, résolutions numéros 289.12.2021 à 327.12.2021 inclusivement soit adopté tel que rédigé ;

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaires du 15 décembre 2021 résolutions 328.12.2021 à 337.12.2021 inclusivement soient adoptés tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021

4.1 RÉS 003.01.2022 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-12-2021 au 31-12-2021 pour un montant total de 272 794.50 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 58 741.23 \$

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 004.01.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 562-21 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement 562-21 sur la rémunération des élus et l'avis de motion déposé à la séance du 13 décembre 2021;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

Que le conseil adopte le règlement 562-21 relatif au traitement des élus municipaux.

Adoptée à la majorité

6.2 RÉS 005.01.2022 EDILEX – RENOUELEMENT DE CONTRAT ET LICENCE D'ABONNEMENT POUR LA RÉDACTION DE DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Edilex pour le renouvellement de contrat et licence d'abonnement pour la rédaction de document d'appel d'offres pour une période de trois ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

Que le conseil accepte la proposition déposée par Edilex Inc. pour le renouvellement de contrat de licence et d'abonnement pour la rédaction de documents d'appel d'offres pour une période de trois ans, soit jusqu'au 26 mars 2025, pour un montant de 3 502.76 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Municipalité d'Amherst l'offre de services numéro 1711 présentée par Edilex Inc. en date du 23 septembre 2021;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 494

Adoptée à la majorité

6.3 RÉS 006.01.2022 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – SYSTÈME AUDIO

CONSIDÉRANT que les séances du conseil se tiennent désormais à l'ancienne église de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT la grande superficie de la salle et le besoin en équipement audio afin d'offrir un son de meilleure qualité;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par l'entreprise Emoson en date du 20 décembre 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil accepte la soumission déposée par Emoson et autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint, à faire l'acquisition de l'équipement audio nécessaire au bon déroulement des assemblées du conseil au montant de 5 994.37 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 02000 725

Adoptée à la majorité

6.4 RÉS 007.01.2022 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'ADMQ pour le directeur général ainsi que le directeur général adjoint;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général ainsi que monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à renouveler leur adhésion à l'ADMQ pour l'année 2022;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 494

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – DÉCEMBRE 2021

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de décembre 2021. Il informe également le conseil que depuis le 1^{er} janvier 2022 le service incendie est assuré par la Ville de Mont-Tremblant. À cet effet, de l'information sera envoyé aux citoyens du secteur de Vendée qu'ils pourront au besoin transmettre à leurs assureurs.

8 TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour l'année 2021. Il informe également le conseil que la réunion avec les quatre (4) associations de lacs du secteur de Vendée, des représentants de ministères et de la Municipalité concernant les barrières d'accès aux lacs se tiendra par visioconférence le 27 janvier.

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 BIBLIOTHÈQUES- RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles des bibliothèques des secteurs de Saint-Rémi et de Vendée pour le mois de décembre.

Pour la bibliothèque de Saint-Rémi, on compte 38 visiteurs, 72 prêts de livres (numériques et papiers) et 22 prêts entre bibliothèques. Pour celle de Vendée on compte 72 visiteurs, 60 prêts de livres (numériques et papiers) et 20 prêts entre bibliothèques.

À la bibliothèque de Saint-Rémi une activité d'initiation aux huiles essentielles a attiré 12 participant(e)s.

11.2 **RÉS 009.01.2022** **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 320.12.2021**

CONSIDÉRANT la résolution 320.12.2021 par laquelle le conseil autorisait la présentation du projet d'achat d'équipements pour l'entretien de sentier de ski de fond, dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT que certains éléments du projet n'ont pu être réalisés dans les délais prévus initialement rendant ainsi cette demande inutile;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle demande pourra être déposée au moment ou l'aménagement des sentiers sera plus avancé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil abroge la résolution 320.12.2021 telle qu'adoptée à l'assemblée du 13 décembre 2021.

Adopté à la majorité

12 **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

13 **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

13.1 **PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 563-22 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau présente le projet de règlement numéro 563-22 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux. Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité.

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau donne avis de motion qu'à la séance ordinaire du 14 février 2022 sera présenté au conseil pour adoption le règlement numéro 563-22 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15 **RÉS 010.01.2022** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 20h30

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire